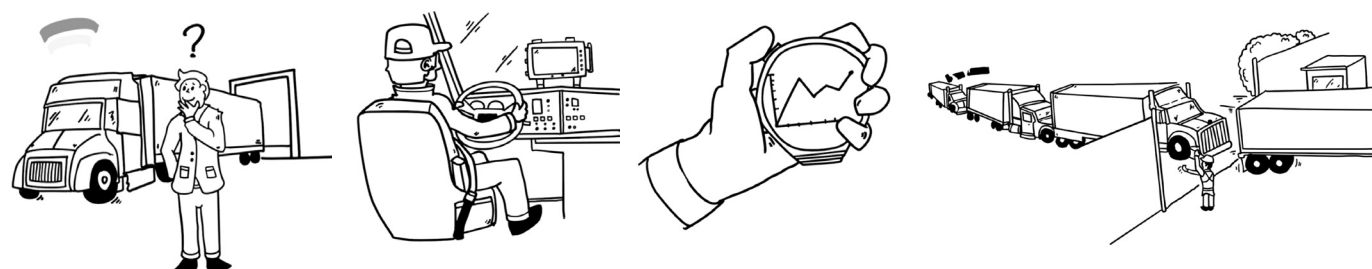
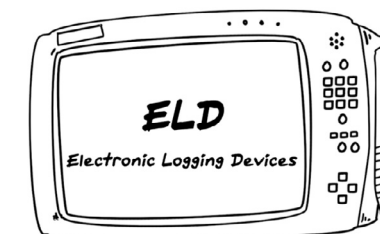


Relations Expéditeur-Transporteur dans le Cadre de la Réglementation sur les Enregistreurs Électroniques de Bord

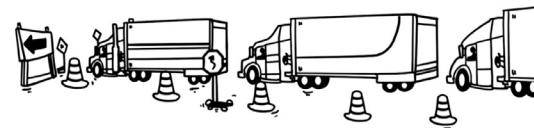
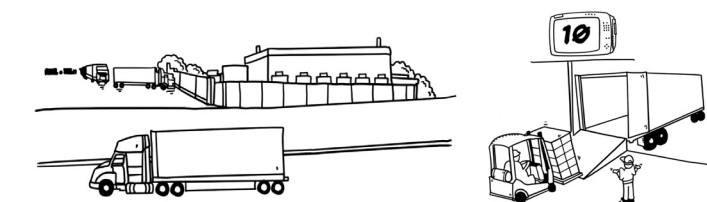
EÉB: ENREGISTREUR ÉLECTRONIQUE DE BORD

- Réglementation sur les enregistreurs électroniques de bord: entrera en vigueur aux États-Unis en décembre 2017 et peu après au Canada
- Les EÉB changent fondamentalement les relations entre transporteurs et expéditeurs.
- À mesure que les transporteurs se préparent à se conformer, les expéditeurs doivent tenir compte des implications pour leurs propres entreprises.



- La réglementation sur les heures de service n'est pas un chronomètre que l'on peut arrêter et redémarrer.
- Dans le cadre de cette réglementation, chaque minute du temps en service du conducteur est enregistrée numériquement et comptabilisée.
- Les expéditeurs et les réceptionnaires ont l'obligation de s'assurer que les conducteurs de camions conduisent et n'attendent pas.

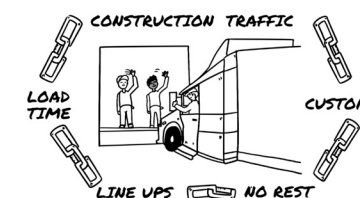
- Réduire le temps d'attente dans les cours des expéditeurs est la clé pour assurer le mouvement du fret et le contrôle des coûts pour les clients.
- Une fois que le conducteur manque d'heures parce qu'il est coincé à attendre un chargement ou un déchargement, il est trop tard - le camion et le conducteur ne vont nulle part.



- Les expéditeurs et les transporteurs doivent mieux travailler ensemble pour créer autant de possibilités de repos et d'immobilisation sécuritaires que possible.
- Si un conducteur est sur le point de manquer de temps alors qu'il est chez un client, il doit être en mesure de se mettre en repos dans son compartiment couchette, sur le site de l'expéditeur.
- C'est une simple question de bon sens et de s'assurer que toutes les parties s'acquittent de leurs responsabilités pour créer une chaîne d'approvisionnement sûre.

LA PLANIFICATION EST PRIMORDIALE

- La planification en fonction de toutes ces possibilités doit nécessairement se faire dans les deux sens.
- Les expéditeurs doivent être réalistes et s'adapter à des horaires de livraison plus flexibles, afin que les conducteurs ne soient pas forcés de perdre du temps précieux pendant les heures les plus achalandées, ou lorsqu'ils sont retardés par des facteurs indépendants de leur volonté.



L'ALLIANCE CANADIENNE DU CAMIONNAGE ENCOURAGE LES EXPÉDITEURS ET LES TRANSPORTEURS À PARTAGER CETTE INFOGRAPHIE POUR AIDER À PROMOUVOIR LE PARTENARIAT ET UNE CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT SÛRE ET SAINE. [CLIQUEZ ICI POUR TÉLÉCHARGER LA VIDÉO](#)